



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E160443

VALABLE JUSQU'AU 05/10/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/07/2010
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 14/06/2022
6 000

Raison sociale : CLAIR'EQUEAUX

4 RUE ANDRE FJ RIEG
51100 REIMS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REIMS 523 499 119

Téléphone : 06 11 16 81 56
Portable : 06 11 16 81 56

Fax :

Siret : 523 499 119 00064

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4408480

Site Internet : www.chauffage-clairequeaux
E-mail : ecofrederic@sfr.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 127728755

Responsabilité légale :
GRANDREMY FREDERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 127728755

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/10/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/09/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/02/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	11/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.